

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2015

Lecture et approbation du compte-rendu du 9 décembre 2014.

### 1 – DENOMINATION DES RUES ET NUMEROTATION DES HABITATIONS

Pour ce point, Monsieur le Maire avait demandé à Nathalie HAUPERT, travaillant à La Poste de venir pour discuter avec les élus.

- Pour les plaques de rues, il est conseillé d'en installer une à chaque extrémité des voies (environ 30 à 40).
- Dénommer toutes les voies publiques.
- Pour les voies privées, ramener les boîtes aux lettres au bord du chemin.
- Numéros pairs à droites et numéros impairs à gauche.
- Choisir les numéros assez petits.
- Frédéric DESPIERRES peut avoir les plaques à 32 € et les numéros à 7 €. Un devis sera demandé à plusieurs entreprises.
- Le format des numéros pour les habitations est de 150 x 100. Pour les plaques de rues deux formats possibles : 450 x 250 ou 300 x 500.
- Communication : fichier Excel, publipostage. Envoyer le fichier aux divers organismes.

### 2 – DEVIS ELECTRICIEN POUR LA CLASSE DE GS/CP

Deux devis ont été demandés pour l'installation électrique dans la classe de GS/CP :

- MICHAUD Marc 806 € HT (pas de TVA)
- FASANO Mario 785 € HT soit 942 € TTC.

Le Conseil Municipal choisi le devis de Marion FASANO.

### 3 – DEVIS ARMOIRE ELECTRIQUE (vers local pompiers)

Devis du SIEA :

Montant des travaux	6 000,00 € TTC
Participation du SIEA	1 098,00 €
FCTVA	945,66 €
Dépense prévisionnelle nette charge commune	3 956,34 €

Baisse d'intensité

Calcul bilan énergétique	17 510 kVAh
Avec la baisse	11 659 kVAh

Energie économisée sur un an	6 050 kVAh soit 34 %
------------------------------	----------------------

Bilan prix	502 €/ans et sur 10 ans 3 422 €.
------------	----------------------------------

Le Conseil Municipal donne son accord pour la baisse d'intensité.

#### **4 – DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de dérogation scolaire reçue de la part de Monsieur et Madame GARDIANO demeurant lotissement les Tilleuls pour l'école de VILLARS LES DOMBES. Les frais scolaires pour celle-ci sont de 1 546 € pour la maternelle et 656 € pour l'élémentaire. Le Conseil Municipal refuse la demande de dérogation scolaire.

#### **5 – DEMANDES DE SUBVENTION**

Lors de la réunion de répartition des frais entre les trois communes, celles-ci ont accordés en fonction du nombre d'enfants par commune. Pour le Sou des Ecoles (subvention voyage) la somme de 20 €/enfant et pour le périscolaire Les Lutins la somme de 14 €/enfant.

#### **6 – QUESTIONS DIVERSES**

- Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015.
- Monsieur le Maire indique avoir contacté Mme DALLY-MARTIN, urbaniste, qui a réalisé la carte commune. Pour une simple modification sur la carte actuelle, la révision complète de celle-ci est à réaliser. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour l'instant.
- Un devis pour la réfection du sol de l'appartement de Bernard FLAMAND est proposé : Sol TARFLEX – 57 m<sup>2</sup> pour 2 280 €. Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur FLAMAND de se renseigner pour un devis pour du parquet flottant.
- Un plan de mandat est discuté entre les membres du Conseil Municipal. Plusieurs idées sont proposées et elles seront étudiées tout au long du mandat et suivant les finances.
- Renégociation des prêts : voir si c'est valable.
- Frédéric HAUPERT : compte-rendu réunion rythmes scolaires. Mise en place d'un P.E.D.T.
- François DIAFERIA : compte-rendu de l'Assemblée Générale du Périscolaire Les Lutins.

Le Maire,